

L'Info-Dinois

Mensuel d'informations municipales

Vol. 13 | No. 03 | Mars 2025



Sainte-Hénédiine

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

AVIS PUBLICS

DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

COMMISSION DES LOISIRS

MULTISPORTS

Sports d'équipe, entraînements en circuits, sessions de cardio et plus encore, pour un maximum d'amusement et de convivialité. Préparez-vous à voir vos petits s'épanouir et se dépenser comme jamais!

Horaire : Mercredi à 11 h 40

Clientèle : 5 ans et plus

Durée : 7 semaines

Début : 30 avril au 11 juin

Coût : 70 \$

Lieu : Gymnase de l'école

Responsable : École de dans MOVE



Les administrateurs du Club FADOQ de Ste-Hénédiine invitent les membres à un dîner à la *Cabane à sucre Athanas*
1495, Rang St-Etienne Nord, Ste-Marie
le vendredi 4 avril à 11 h 30.

Cocktail, repas chaud, tire sur la neige
et prix de présence

Coût 35 \$ **Réservez avant le 28 mars 2025.**
Marie 418 935-3530 | Éliane 418 935-3287



NOMINATIONS

Le conseil municipal vous avise de la nomination de **M^{me} Eva Ketelsen** résidante de notre municipalité à titre de **secrétaire adjointe** pour la municipalité de Ste-Hénédiine le 3 mars 2025 suite à l'appel de candidature à ce poste en raison de la démission de M^{me} Mireille Girard-Bernier. M^{me} Ketelsen sera en fonction de façon intermittente à partir du 10 mars et à temps complet à partir du mois de juillet 2025.

Le conseil municipal confirme également la nomination de **M^{me} Patricia Labbé** résidante de notre municipalité à titre de **coordonnatrice des loisirs et adjointe administrative** au 1er janvier 2025. M^{me} Labbé est au bureau les mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 15 h.

Félicitations à ces deux nouvelles employées et bon succès dans leurs fonctions.

TRAVAUX RÉNOVATION – SALLE MUNICIPALE

Les travaux vont bon train mais ne sont pas terminés. Nous reportons donc la date d'ouverture et de réservation au début d'**avril 2025**.

Merci de votre compréhension!



Municipalité Ste-Hénédiine

1299, route Ste-Thérèse, Ste-Hénédiine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7125 | Téléc. : 418 935-3113 | info@ste-henedine.com | www.ste-henedine.com
Heures d'ouverture du bureau municipal : lundi au vendredi 9 h à 12 h – 13 h à 16 h sauf les vendredis de juillet et août fermé

Commission des loisirs

1229, route Ste-Thérèse, Ste-Hénédiine, QC G0S 2R0 | loisirs-sthe@hotmail.com | 418 935-7125 (bureau) ou 418 935-7108 (chalet)
Pour connaître les activités des loisirs consultez la page Facebook : **Loisirs Ste-Hénédiine**

- Attestation dépôt activités service incendie 2024
- Attestation dépôt sommaire SOMAEU 2024 ouvrage traitement eaux usées
- Attestation dépôt sommaire matière résiduelle 2024
- Acceptation finale des travaux de vidange des étangs
- Nomination comité pour entrevue poste secrétaire adjointe
- Appui à la demande du Syndicat des postes sur le service postal
- Vente pour taxes
- Demande d'appui à RECYC-QUÉBEC envers AgriRECUP pour la gestion des plastiques agricoles
- Adoption du règlement relatif aux projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble et à la suite de consultation publique
- Adoption second projet règlement modifiant le règlement de zonage no 328-08 concernant certaines dispositions applicables aux zones mixtes sans modification
- Autorisation participation congrès ADMQ 2025
- Position de Sainte-Hénédine sur demande du club de motoneige de Ste-Marie
- Ajustement contrat divers réfection rez-de-chaussée CM



AVIS PUBLIC : D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 471-25 modifiant le règlement de zonage n° 328-08 concernant dispositions applicables aux zones mixtes



AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 3 mars 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement 471-25 modifiant le règlement de zonage n° 328-08 concernant certaines dispositions applicables aux zones mixtes
Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 18 mars 2025 et prend donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard le 19 mars 2025.

Toute personne qui désire consulter ou obtenir une copie du règlement peut le faire sur le site Internet de la municipalité au www.ste-henedine.com, ainsi qu'au bureau municipal situé au 1299, route Sainte-Thérèse, Sainte-Hénédine, QC G0S 2R0.

Donné à Sainte-Hénédine (Québec), ce 20 mars 2025



SOIRÉE DE BINGO Vendredi 4 avril dès 19 h
à la salle municipale de Ste-Marguerite (salle du haut).

Présence de mineurs interdite.

Infos : 418 935-3619

Club Fadoq Ste-Marguerite

**500 \$
en prix**



Comme par les années passées, M^{me} Marie-Pierre, l'enseignante de 6^e année, a mis sur pied le Carnaval d'hiver. Les élèves de sa classe créent des activités sportives qui se déroulent à l'extérieur. Un volet éducatif et pédagogique se rattache à ces créations. En effet, les finissants composent un texte informatif et présentent oralement l'élaboration et les règlements du jeu qu'ils ont inventé. Tous les étudiants ont pu profiter de ce Carnaval d'hiver à la dernière journée avant la relâche.

Le 19 et 20 mars, les enfants vivaient la célébration de leur texte informatif. Chacun exposait son texte sous forme de kiosque agrémenté d'objets en lien avec le sujet de sa production écrite. Tous ont pu se promener de kiosque en kiosque afin d'apprécier les textes de leurs camarades.

LA PROCHAINE COLLECTE DE BOUTEILLES AURA LIEU LE SAMEDI 26 AVRIL. Nous tenions à vous informer de nouveaux détails. Avec l'élargissement des contenants recyclés, nous sommes en mesure de vous confirmer que tous vos contenants de plastique (jus/lait/eau) seront amassés. Toutefois, **nous n'acceptons pas les contenants de verre.** Merci de préparer vos canettes et bouteilles de plastique pour 8 h 30 dans votre entrée le 26 avril prochain



Audrey Quirion

Association des étudiants de Ste-Hénédine Inc.



BASEBALL – ENFANTS



BASEBALL 5-7 ANS

Horaire : Lundi 17h45 à 18h30
 Clientèle : 5-7 ans
 Durée : 10 semaines
 Début / fin : 9 juin au 18 août
 Coût : 30 \$
 8 places
 Disponibilité : Terrain de baseball
 Lieu : (1229 route Sainte-Thérèse)



BASEBALL 12-17 ANS

Horaire : Mardi 18h à 19h
 Clientèle : 12-17 ans
 Durée : 11 semaines
 Début / fin : 10 juin au 26 août
 Coût : 30 \$
 18 places
 Disponibilité : Terrain de baseball
 Lieu : (1229 route Sainte-Thérèse)



BASEBALL 8-11 ANS

Horaire : Lundi 18h30 à 19h30
 Clientèle : 8-11 ans
 Durée : 10 semaines
 Début / fin : 9 juin au 18 août
 Coût : 30 \$
 14 places
 Disponibilité : Terrain de baseball
 Lieu : (1229 route Sainte-Thérèse)

**Les inscriptions sont
 du 23 mars au 30 mai
 sur la plateforme
www.qidigo.com**



SORTIR EN TOUTE SÉCURITÉ EN VÉHICULE HORS ROUTE



Votre gouvernement

Québec

DE PLUS EN PLUS NOMBREUX À TOMBER SOUS LE CHARME AU QUÉBEC

Plus de
237 000
motoneiges
immatriculées

Plus de
33 000 KM
de sentiers de motoneige

Plus de
452 000
véhicules tout-terrain
(VTT) immatriculés

Plus de
30 000 KM
de sentiers de VTT

UNE PROTECTION INCONTOURNABLE : LE CASQUE!

Même si vous circulez hors d'un sentier, le casque est obligatoire. Si votre casque n'a pas de visière, il vous faut des lunettes de sécurité (sauf pour le passager d'un traîneau ou d'une remorque à habitacle fermé).

LES CONSIGNES SONT LES MÊMES POUR :

- Votre passager.
- Toute personne assise dans un traîneau ou une remorque tirés par un VHR.

QUI PEUT CONDUIRE UN VÉHICULE HORS ROUTE (VHR)?

TOUTE PERSONNE TITULAIRE D'UN PERMIS DE CONDUIRE VALIDE :

- âgée de 18 ans et plus.
- âgée de 16 ou 17 ans, qui est aussi titulaire d'un certificat de formation délivré par la Fédération québécoise des clubs quads ou la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec.

D'autres règles s'appliquent selon le lieu de circulation ainsi que pour la conduite d'un autoquad ou celle d'un motoquad muni d'un siège d'appont sur lequel se trouve un passager.

EN COURS DE ROUTE...

ADOPTÉZ DES COMPORTEMENTS RESPONSABLES ET SÉCURITAIRES

Restez dans les sentiers :

- Attention au vagabondage!
Sur les terres privées, il est interdit de circuler hors d'un sentier.
- Si vous devez circuler sur un terrain privé, obtenez d'abord l'autorisation de son propriétaire. Et circulez à plus de 30 m d'une habitation.



RESPECTEZ LA SIGNALISATION

- Traversez les chemins publics seulement aux endroits prévus.

RESPECTEZ LA DIMENSION ET LE POIDS AUTORISÉS DANS LES SENTIERS

- | | |
|---|--|
| La largeur maximale est de : | Le poids ne doit pas dépasser : |
| → 1,28 m pour une motoneige; | → 500 kg pour un véhicule monoplace; |
| → 1,68 m pour tout autre VHR; | → 950 kg pour un véhicule multiplace. |
| → 1,5 m pour un traîneau ou une remorque. | |

NE FAITES PAS PARTIE DES STATISTIQUES.

ON COMPTE ANNUELLEMENT :

En moyenne **21** décès en motoneige

En moyenne **27** décès en VTT

LES DÉCÈS ET BLESSURES SONT LE PLUS SOUVENT CAUSÉS PAR :

- La vitesse excessive;
- La capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue.

La Société de l'assurance automobile du Québec n'indemnise pas les utilisateurs de VHR qui ont subi un préjudice, sauf en certaines circonstances (p. ex. : lorsqu'un accident survient entre un VHR et un véhicule routier en mouvement).

AMENDES EN CAS D'INFRACTION

LA LOI SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE S'APPLIQUE PARTOUT ET NON PAS SEULEMENT SUR LES SENTIERS.

Les amendes en cas d'infraction à cette loi sont d'au moins :

150 \$	→ Pour le passager d'un VHR qui a consommé des boissons alcoolisées sur un VHR ou à bord d'une remorque ou d'un traîneau tiré par un VHR.
250 \$	→ Pour le propriétaire d'un VHR qui ne détient aucune assurance responsabilité civile garantissant l'indemnisation du préjudice corporel ou matériel causé par ce véhicule.
350 \$	→ Pour ne pas avoir porté de casque. → Pour avoir illégalement conduit un VHR sur un chemin public. → Pour avoir circulé sur un terrain privé sans l'autorisation du propriétaire ou du locataire.
450 \$	→ Pour le conducteur qui a consommé des boissons alcoolisées ou des drogues sur un VHR. → Pour avoir permis ou toléré qu'une personne de 16 ou 17 ans conduise un VHR sans être titulaire d'un certificat d'aptitude. → Pour avoir permis ou toléré qu'une personne mineure conduise un VHR sans y être autorisée par l'un de ses parents ou la personne qui en a la garde légale.

VITESSE MAXIMALE PERMISE

En motoneige



MAXIMUM

70

En VTT



MAXIMUM

50

LES AMENDES LIÉES AUX EXCÈS DE VITESSE SONT PROGRESSIVES.

En voici des exemples :

+20 km/h
90 \$

+45 km/h
255 \$

+80 km/h
590 \$

+90 km/h
660 \$

AVEC LE TEMPS, IL Y A DES SIGNES QU'ON NE VOIT PLUS!

SENTIERS DE VTT ET SENTIERS DE MOTONEIGE



Passage pour les skieurs de fond



Signal avancé d'un passage routier



Surfaceuse sur le sentier VHR



Trou



Détour

SENTIERS DE VTT



Obligation de circuler sur l'accotement



Trajet obligatoire séparé pour motoneiges et raquetteurs



Sentier de VTT barré



Chaussée désignée



Signal avancé de chaussée désignée



Pente raide



Visibilité restreinte

SENTIERS DE MOTONEIGE



Obligation de circuler sur le trottoir



Trajet obligatoire séparé pour motoneiges et raquetteurs



Sentier de motoneige barré



Chaussée désignée



Signal avancé de chaussée désignée



Pente raide



Visibilité restreinte

DÉFINITION

VÉHICULE HORS ROUTE (VHR) :

Une motoneige, un motoquad, un autoquad, une motocyclette tout-terrain, y compris un motocross, ainsi que tout autre véhicule motorisé principalement conçu ou adapté pour circuler sur des surfaces accidentées ou des terrains non pavés ou d'accès difficile, notamment sur les surfaces constituées de neige, de glace, de terre, de sable ou de gravier, ainsi que dans les boisés et les autres milieux naturels.

Pour plus d'information, visitez le [Québec.ca/SécuritéVHR](http://Quebec.ca/SécuritéVHR)

Photos en couverture :

Eeyou Istchee Baie-James © GouvQc/Mathieu Dupuis
Eeyou Istchee Baie-James © GouvQc/Tourisme Baie-James

Transports
et Mobilité durable
Québec

Février 2025



Alerte électronique de vidange des fosses septiques

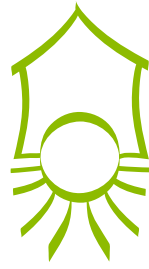
Inscrivez-vous!

Dès ce printemps, la MRC de La Nouvelle-Beauce utilisera le texto ou le courriel pour transmettre ses messages concernant la vidange de fosse septique, ce qui mettra fin aux lettres à la poste.

Nous invitons donc tous les propriétaires à s'inscrire dès maintenant à notre liste d'envoi au nouvellebeauce.com/avis-fosse-septique.

Pour ne pas manquer nos notifications du passage du camion à votre domicile, inscrivez-vous dès maintenant au www.nouvellebeauce.com/avis-fosse-septique ou en scannant ce code QR :





Havre
l'Éclaircie



La **violence**

n'est pas toujours
frappante mais elle fait

toujours mal...

**Nous pouvons
t'aider !**

418 227-1025

1 800 709-1025

24H/24

7 JOURS/7

**Service de consultation
disponible dans les
municipalités suivantes :**

Saint-Georges
Beauceville
La Guadeloupe
Lac-Échemin
Saint-Éphrem
Saint-Gédéon
Saint-Joseph
Saint-Martin
Saint-Prosper
Sainte-Marie

Commission des loisirs organisés de Sainte-Hénédine



Info Festival



À mettre à vos agendas!!
Du 21 au 24 août prochains aura lieu
Le Festival Adrenaline 2 à Ste-Hénédine.

Plus de détails à venir..

Retour sur la fête hivernale,
du 8 février dernier.

Plus de 70 participants.
Merci à tous de votre participation!!

Nous sommes toujours à la
recherche du gagnant
moitié/moitié # 748271



PROGRAMMATION PRINTEMPS 2025

COURS DE DANSE COUNTRY

Horaire : Mardi de 19h15 à 20h15
(Possibilité 20h15 à 21h15 Avancé)
Clientèle : Pour tous
Durée : 8 semaines
Début : 25 mars au 13 mai
Coût : 80\$ ou 12\$ à l'entrée
Lieu : Gymnase de l'école
Responsable : Pijo country pop

Suite de la
session
d'hiver.



★ Hip-Hop

Horaire : Lundi de 18h15 à 19h15
Clientèle : 6 à 12 ans
Durée : 7 semaines
Début : 28 avril au 9 juin
Coût : 100 \$
Lieu : Chalet des loisirs
Inscription : Avant 15 avril sur Qidigo
<https://www.qidigo.com/login>
ou à loisirs-sthe@hotmail.com

★ Danse enfantine

Horaire : Lundi de 17h30 à 18h15
Clientèle : 3 à 5 ans
Durée : 7 semaines
Début : 28 avril au 9 juin
Coût : 100 \$
Lieu : Chalet des loisirs



École de danse
MOVE

Baseball 2025

Volontaires recherchés!!!

La saison de balle approche à grand pas...
Pour bien s'y préparer, nous avons besoin d'une
banque de noms pour différentes tâches:

- Entraîneurs pour équipe d'enfants
- Arbitres (formation prévue)
- Marqueurs et annonceurs

Faites nous signe!

(418) 935-7125 ou loisirs-sthe@hotmail.com

Activité de Pâques

Atelier de fabrication de chocolat avec Lysette

12 avril - 13h00 à 15h00

Au Chalet des Loisirs
1229 Route Ste-Thérèse

15\$ par inscription
(limite de 20 personnes)

Avant le 5 avril, par courriel
à loisirs-sthe@hotmail.com.

Hénédine la lapine sera présente.

Une chasse aux oeufs aura lieu
sur place, à l'extérieur.

Psst.. Apporte tes oreilles de
lapin ou lapine.

Bienvenue à tous!

Journal de MARS 2025



Des nouvelles de votre bibliothèque

Bibliothèque La Détente
1299-B Route Sainte-Thérèse
Ste-Hénédine GOS 2R0

Heures d'ouverture :

Mercredi : 14h-16h & 19h -20h30
Jeudi : 10h -12h & 19h-20h30
Samedi 2e : 10h-11h

T : 418-935-3993

Consultez le portail de la bibliothèque : www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/sainte-henedine
Suivez -nous aussi sur Facebook et partagez l'information avec vos contacts !

NOUVELLE THÉMATIQUE : DÉFENSE DE LIRE !

Venez découvrir notre nouvelle thématique : Défense de lire ! Ces livres sont disponibles pour emprunt, sur le présentoir à l'avant, à gauche

NOUVELLE THÉMATIQUE DE : EPIC ENGLISH BOX

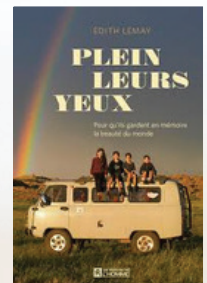
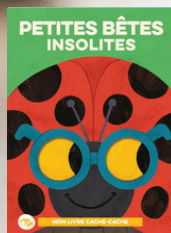


Nous avons reçu du Réseau Biblio CNCA une nouvelle collection de livres en anglais qui s'adressent aux enfants de 9 à 12 ans dont l'anglais est la langue seconde. Vous y retrouverez des BD, de courts romans et des documentaires choisis spécifiquement pour cette clientèle. Vous les trouverez sur le présentoir avant, à droite. Nous les aurons pour emprunt jusqu'en juin.

L'HEURE DU CONTE ; BIEN PLUS QU'UNE HISTOIRE !

Vos petits ont rendez-vous à la bibliothèque samedi le 12 avril à compter de 10h00 !
On vous attend !

La thématique de Pâques sera à l'honneur.



NOUVEAUTÉS

